

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 29 novembre 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 18 novembre 2022	

N° 4

**Attribution d'une subvention de fonctionnement
à l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 novembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BETHUNE, Mme BONY, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. DA SILVA, M. GAUMET, M. GUILLAUME, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme GAIDIER, Mme GUILLOT, M. PERRODIN.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe GLASIAN, Colonel DEMARK, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. RAGOT, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DESFORGES, M. DERRE, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme MALTRAIT, M. SOUCHAL, M. VALLEE.
- **Suppléants** : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, M. GALPIER, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILLI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

L'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite est reconnue d'utilité publique. Elle a pour objectifs statutaires d'une part la défense des valeurs morales du civisme, de la citoyenneté et de la civilité et d'autre part, la volonté de sensibiliser, de développer, en particulier chez les jeunes, un esprit de citoyenneté et de civisme.

Au titre de 2022, neuf jeunes sapeur-pompiers du Puy-de-Dôme (JSP) ont reçu des prix individuels et 4 sections de JSP puydômoises des prix collectifs. La section départementale du Puy-de-Dôme de l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite sollicite une aide de 1 276 € auprès du SDIS pour financer les allocations accordées aux lauréats ainsi que les médailles et les laves.

Il est proposé d'accorder à l'association le montant des frais engagés.

Proposition de subventions 2022

- Section départementale du Puy-de-Dôme de l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite 1 276 €

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

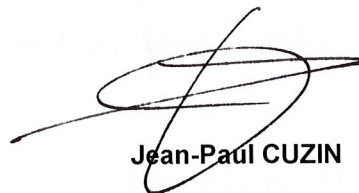
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Section départementale du Puy-de-Dôme de l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite au titre de l'année 2022 pour un montant total de 1 276 € ;**
 - **d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires à la décision modificative n° 1 du budget 2022.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 06 DEC. 2022

Le président
du conseil d'administration du SDIS,



Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20221207-22_08239-DE
Date de télétransmission : 07/12/2022
Date de réception préfecture : 07/12/2022